

CONSEIL

Cent huitième session

RESOLUTION N° 1355

(adoptée le 28 novembre 2017 par le Conseil à sa 108^e session)

PROGRAMME ET BUDGET POUR 2018

Le Conseil,

Ayant reçu et examiné le Programme et Budget pour 2018 (C/108/6),

Ayant pris en considération les observations et recommandations du Comité permanent des programmes et des finances (S/21/14),

Conscient des besoins budgétaires essentiels pour l'administration de l'Organisation ainsi que des contraintes financières des Etats Membres,

1. *Approuve* le programme pour 2018 ;
2. *Adopte* le budget pour 2018 arrêté aux montants de 50 690 324 francs suisses pour la partie administrative du budget et de 956 500 000 dollars E.-U. pour la partie opérationnelle ;
3. *Autorise* le Directeur général à contracter des engagements et à effectuer des dépenses résultant de toute augmentation des activités relevant de la partie opérationnelle du budget, dans les limites des ressources disponibles, nonobstant les dispositions du paragraphe 2 ci-dessus ;
4. *Demande* au Directeur général de rendre compte au Comité permanent des programmes et des finances, à sa prochaine session en 2018, de toute révision que pourraient nécessiter les prévisions contenues dans le budget pour 2018, en tenant compte des mesures additionnelles qui pourraient se révéler nécessaires pour obtenir un budget équilibré à la fin de 2018 ;
5. *Autorise* le Comité permanent des programmes et des finances, en 2018, à adopter le barème des quotes-parts pour l'année 2019 sur la base d'un barème des quotes-parts de l'OIM complètement aligné sur celui des Nations Unies, comme indiqué dans le document SCPF/4, et mis à jour avec l'adjonction des nouveaux Etats Membres ;

6. *Réaffirme* qu'une participation universelle au financement des activités opérationnelles est souhaitable, et lance un appel aux Etats Membres, aux autres Etats intéressés et à d'autres donateurs pour qu'ils versent des contributions volontaires additionnelles.
